

« Juste rapport entre chant et rite »

Pierre Tournier

Pour réfléchir à notre mission de chanteurs et musiciens liturgiques, il m'a semblé intéressant de revenir aux textes fondamentaux, ceux de la Constitution sur la Liturgie.

Dans son numéro 112 elle nous dit : (Les pontifes romains), à une époque récente, à la suite de saint Pie X, ont fait ressortir avec plus de précision la fonction ministérielle de la musique sacrée dans le service divin. C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle aura des connexions plus étroites avec l'action liturgique..."

Bien sûr, nous appliquons globalement cette recommandation : nous ne programmons pas les mêmes choses à Noël ou à Pâques, pour un mariage ou pour des funérailles... quoi que... et on peut toujours améliorer nos pratiques

Il y a une correspondance profonde entre le rite et la musique.

Avant de passer en revue les différents moments musicaux de la célébration, arrêtons-nous un instant sur le fait suivant : il y a une correspondance profonde entre le rite et la musique. Un rite est une action, un faire, un comportement : il s'agit, en effet, de prier, de rendre grâce, de se lever, d'écouter, de méditer... toujours des choses à faire, des attitudes à avoir, jamais des idées ; il convient donc que nous mettions en mouvement l'ensemble de notre corps, que nous nous mettions « en état de » louer, supplier, adorer... Bien sûr, cela peut se faire sans musique. Mais la musique, elle aussi, est mise en mouvement de nos corps : pensons à l'effet différent que produit en nous un tempo rapide ou un mouvement lent, un rythme de danse ou une marche militaire, ce qu'évoque le majeur ou le mineur. L'acte du chant, plus encore que la musique entendue, mobilise le corps : il demande maîtrise du souffle, de l'articulation, sans parler des résonances physiques qu'il met en jeu. De plus, le chant fait « travailler » le texte même, appuyant certaines syllabes ou certains membres de phrase par le jeu des durées, des hauteurs, des silences. Et n'oublions pas que si le rite est action commune, la musique l'est aussi, qu'on la fasse ou qu'on l'entende. Or, nous dit aussi le Concile : «La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux

célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté ».

Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire.» (SL 14)

On le voit, la musique est, par nature, un des outils privilégiés pour la participation de tous les fidèles à la célébration ; c'est là notre mission de musiciens liturgiques. Alors comment faire pour le mieux ? La règle de base, me semble-t-il, est la suivante : accorder l'ensemble « rythme-tempo-style » de la musique avec le sens des paroles et la dynamique du rite et son symbolisme. Il n'y a pas à ajouter des sentiments extérieurs à la musique, mais à lui faire dire ce qu'elle doit dire ; et cela veut dire d'abord respecter le phrasé, le sens des paroles ; faire attention aux coupes, aux respirations afin que le sens du texte ne soit pas déformé ; deuxièmement, trouver le rythme et le tempo qui sont en accord avec l'attitude spirituelle qui est celle du rite : intériorité ou extériorité ; assimilation ou profération ; louange ou supplication ; méditation ou acclamation. Et cela vaut quel que soit le style de musique que l'on utilise.

Il y a des chants qui sont des rites, des chants qui accompagnent des rites.

Cela suppose que l'on ait choisi le chant qui convient pour le rite qui est à accomplir. Qu'en dit le missel ? Une première distinction nous est proposée au n° 37 de la PGMR : il y a des chants qui sont des rites, des chants qui accompagnent des rites.

Parmi les chants qui sont des rites, la PGMR cite «l'hymne Gloria, le psaume responsorial, l'Alleluia et le verset avant l'Évangile, le Sanctus, l'acclamation d'anamnèse, le chant après la Communion.» j'y

ajouterais l'acte pénitentiel si nous utilisons la formule 3 ou le rite d'aspersion. Pour ces chants, la première chose à considérer c'est l'exactitude du texte (texte reçu ou texte voisin) : on ne peut, en effet, mettre n'importe quel texte sans risquer de dénaturer le sens du rite. C'est le cas, particulièrement, de l'anamnèse : il s'agit, à ce moment de l'eucharistie, de faire mémoire du passage pascal réussi : ainsi on rappelle la mort, on proclame la résurrection dans l'attente de la venue glorieuse à la fin des temps, ces trois éléments font partie du rite ; on ne peut s'en passer. Si nous prenons une acclamation qui n'est pas textuellement l'une ou l'autre du missel, il convient qu'il y ait ces trois éléments. Il en est de même du Gloire à Dieu : il ne suffit pas que l'on chante « gloire à Dieu » dans le refrain pour que ce soit un Gloria ; en effet, il s'agit d'une hymne trinitaire développant surtout la louange au Christ. De plus, parmi ces chants, il en est qui exigent la participation de toute l'assemblée ; ce sont le Sanctus et l'anamnèse. Il convient donc de choisir des musiques qui permettent cette participation, et, dans l'apprentissage d'une nouvelle mélodie, procéder de telle manière que l'assemblée puisse le plus rapidement possible y participer.

Il ne suffit pas que l'on chante « Gloire à Dieu » dans le refrain pour que ce soit un Gloria.

D'autres, « comme les chants pour l'entrée, l'offertoire, la fraction (Agnus Dei) et la Communion, accompagnent un rite. » Pour ceux-là, la liberté de choix est plus grande. Il convient, cependant, que le texte et la musique correspondent à l'action qui est en train de s'accomplir. À titre d'exemple, prenons le chant d'entrée : il doit créer l'assemblée, accompagner l'entrée du prêtre président et de ses ministres et orienter tout le monde vers le mystère qui va se célébrer. Une connaissance du sens des fêtes et de l'année liturgique s'avère nécessaire pour que l'on puisse faire un choix judicieux (c'est dans ce but que nous publions, en ce moment, une série d'articles sur l'année liturgique). Comme il accompagne une procession, il convient que le tempo soit proche de la marche, sans être trop mécanique pour autant. Et comme il doit faire l'assemblée, ne soyons pas surpris si les premiers refrains sont hésitants, c'est normal puisque c'est le début de la célébration ; prenons assez de couplets pour que l'assemblée puisse progressivement y prendre pleinement part. Notons ici l'intérêt de la forme trochaïque (stance, refrain, versets-refrains et retour de la stance) ; faisant intervenir successivement chorale,

solistes et assemblée, elle « met en scène » une assemblée qui est un corps dans la diversité de ses membres.

Voici quelques éléments de réflexion. Pour être complet, il faudrait prendre tous les chants les uns après les autres, et regarder les séquences comme l'ensemble « entrée-pénitence-Gloire à Dieu » ou encore l'ensemble « préface, Saint le Seigneur, épicleses (si on en prend), et anamnèse ». J'espère, cependant, vous avoir fourni quelques moyens de réflexion et nous rendre ainsi plus à même de remplir notre ministère de musiciens liturgiques, puisque, nous dit la Présentation Générale du Missel Romain (PGMR), « Parmi les fidèles, la schola ou la chorale exerce sa fonction liturgique propre; il lui appartient d'assurer les parties qui lui reviennent en les exécutant comme il se doit, selon les divers genres de chant, et de favoriser la participation active des fidèles par le chant. Ce qui est dit ici de la chorale s'applique, de manière analogue, pour les autres musiciens, et surtout pour l'organiste. » (PGMR 103)

Vous trouverez ci-joints, les différents paragraphes que la PGMR consacre aux divers chants de la célébration eucharistique.

Deux sortes de chants : ceux qui sont des rites, ceux qui accompagnent des rites.

Parmi les formules prévues pour la célébration, autres que les interventions du prêtre célébrant, « certaines constituent un rite ou un acte ayant valeur en lui-même, comme l'hymne Gloria, le psaume responsorial, l'Alleluia et le verset avant l'Évangile, le Sanctus, l'acclamation d'anamnèse, le chant après la Communion. Certaines autres, comme les chants pour l'entrée, l'offertoire, la fraction (Agnus Dei) et la Communion, accompagnent un rite. » (PGMR 37).

Gloria

Le Gloria est une hymne très ancienne et vénérable par laquelle l'Église, rassemblée dans l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père ainsi que l'Agneau qu'elle supplie. On ne peut jamais remplacer le texte de cet hymne par un autre. (PGMR 53)

Credo

Le Symbole, ou profession de foi, vise à ce que tout le peuple rassemblé réponde à la parole de Dieu annoncée dans les lectures de la sainte Écriture et expliquée dans l'homélie, et, en professant la règle de la foi dans une formule approuvée pour l'usage liturgique, se rappelle et professe les grands mystères de la foi avant que ne commence leur célébration dans l'Eucharistie. (PGMR 67)

Agnus

Il n'est pas permis de substituer d'autres chants aux chants placés dans la liturgie de la messe, comme par exemple l'Agnus Dei. (Agneau de Dieu). (PGMR 366)

Kyrie

Puisque (le kyrie) c'est un chant par lequel les fidèles acclament le Seigneur et implorent sa miséricorde, il est habituellement exécuté par tous, le peuple, la chorale ou un chantre y tenant leur partie. (PGMR 52)

Psaume

Il importe que le psaume responsorial soit chanté, au moins pour ce qui est de la réponse du peuple. Le psalmiste, ou chantre du psaume, exécute les versets du psaume à l'ambon ou à un autre endroit approprié, tandis que toute l'assemblée est assise et écoute; habituellement celle-ci participe par un refrain, à moins que le psaume ne soit dit de manière suivie, c'est-à-dire sans reprise d'un refrain. Cependant, pour que le peuple puisse plus facilement donner une réponse en forme de psalmodie, on a choisi quelques textes de refrains et de psaumes pour les différents temps de l'année ou pour les différentes catégories de saints, que l'on peut employer, au lieu du texte correspondant à la lecture, chaque fois que le psaume est chanté. Si le psaume ne peut pas être chanté, on le récitera de la manière la plus apte à favoriser la méditation de la parole de Dieu. (PGMR 61)

Chant d'entrée

Lorsque le peuple est rassemblé, tandis que le prêtre entre avec le diacre et les ministres, on commence le chant d'entrée. Le but de ce chant est d'ouvrir la célébration, de favoriser l'union des fidèles rassemblés, d'introduire leur esprit dans le mystère du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la procession du prêtre et des ministres. (PGMR 47)

Alleluia

Après la lecture qui précède immédiatement l'Évangile, on chante l'Alléluia ou un autre chant établi par les rubriques, selon ce que demande le temps liturgique. Ce genre d'acclamation constitue un rite ou un acte ayant valeur en lui-même, par lequel l'assemblée des fidèles accueille le Seigneur qui va leur parler dans l'Évangile, le salue et professe sa foi en chantant. L'acclamation est chantée par tous debout, la chorale ou le chantre donnant l'intonation et, le cas échéant, on répète l'acclamation ; le verset est chanté par la chorale ou le chantre. (PGMR 62)

Chant de communion

Pendant que le prêtre consomme le Sacrement, on commence le chant de communion pour exprimer par l'unité des voix l'union spirituelle entre les communiant, montrer la joie du cœur et mettre davantage en lumière le caractère « communautaire » de la procession qui conduit à la réception de l'Eucharistie. Le chant se prolonge pendant que les fidèles communient. Mais il s'arrêtera au moment opportun s'il y a une hymne après la communion. (PGMR 86)

Hymne après la communion

Lorsque la distribution de la communion est achevée, le prêtre et les fidèles, si cela est opportun, prient en silence pendant un certain temps. Si on le décide ainsi, toute l'assemblée pourra aussi exécuter une hymne, un psaume, ou un autre chant de louange. (PGMR 88)

La participation active

Pour promouvoir la participation active, on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré. (SL 30)

On fera donc grand usage du chant dans les célébrations, en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée. Cependant, en choisissant les parties qui seront effectivement chantées, on donnera la priorité à celles qui ont plus d'importance, et surtout à celles qui doivent être chantées par le prêtre, le diacre ou le lecteur, avec réponse du peuple, ou qui doivent être prononcées simultanément par le prêtre et le peuple. (PGMR 40)

Ministère de la chorale

Parmi les fidèles, la schola ou la chorale exerce sa fonction liturgique propre; il lui appartient d'assurer les parties qui lui reviennent en les exécutant comme il se doit, selon les divers genres de chant, et de favoriser la participation active des fidèles par le chant. Ce qui est dit ici de la chorale s'applique, de manière analogue, pour les autres musiciens, et surtout pour l'organiste. (PGMR 103)

L'animateur

Il convient d'avoir un chantre ou un maître de chœur pour guider et soutenir le chant du peuple. Surtout, en l'absence de chorale, il appartient au chantre de mener les divers chants, le peuple continuant à participer selon le rôle qui est le sien. (PGMR 104)